

Site Natura 2000 FR 1100802
" Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine "
Réunion du Comité de Pilotage du 16 mars 2022



Sur invitation de la Sous-Préfète d'Etampes, le Comité de Pilotage du site Natura 2000 des " Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine " s'est réuni le 16 mars 2022 à la mairie de Gironville-sur-Essonne.

Etaient présents :

- **Madame Fatma AOUICI-GLOUBI**, chargée d'études Natura 2000 à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
- **Monsieur Michael COATES**, conseiller municipal de la mairie de Saclas
- **Madame Pauline COURIC**, du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles au Conseil départemental de l'Essonne
- **Madame Dorothée DEMAILLY**, adjointe au directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne et **présidente de séance**
- **Monsieur Alain FONTAINE**, expert botaniste bénévole à l'association NaturEssonne
- **Monsieur Georges FOUILLEUX**, président de l'association NaturEssonne
- **Madame Rozenn LE TOUZE**, Cheffe de bureau SE/BB à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
- **Monsieur Théo MOUTON**, chargé de mission Nature et Biodiversité au Conseil régional d'Ile-de-France
- **Madame Alice PAOLORSI**, stagiaire à l'association NaturEssonne
- **Madame Marion PARISOT-LAPRUN**, secrétaire du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France
- **Madame Julie PENNETEAU**, animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, chargée d'études à l'association NaturEssonne
- **Madame Morgane ROSE**, animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, chargée d'études à l'association NaturEssonne

Madame Dorothée DEMAILLY, présidente de séance, accueille les membres du comité de pilotage puis ouvre la séance par un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Madame Julie PENNETEAU, animatrice du site Natura 2000, présente le bilan de l'animation triennale du site de 2019 à 2021.

Ordre du jour

- Introduction
- Bilan de l'animation 2019-2021
- Discussions
- Perspectives 2022

Introduction

Le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine mesure 108 ha répartis en 9 sous-sites qui s'étendent sur 6 communes :

- Saclas
- Fontaine-la-Rivière
- Abbéville-la-Rivière
- Boissy-la-Rivière
- Ormoy-la-Rivière
- Saint-Cyr-la-Rivière

Pour rappel, le DOCOB du site Natura 2000 a été approuvé en 2006 et la dernière actualisation a été faite en 2011. La structure porteuse pour l'animation 2019-2021 était l'Etat représenté par la DRIEAT, la structure animatrice était NaturEssonne et le président du COPIL était la Préfecture de l'Essonne représentée par le sous-préfet d'Etampes. Le dernier COPIL s'est tenu en 2020.

Les enjeux :

Le site présente 5 habitats communautaires dont 3 sont prioritaires* :

- Pelouses calcaires de sables xériques *
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires *
- Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé *
- Formations stables xéro-thermophiles à buis des pentes rocheuses
- Formations à Genévriers sur pelouses calcaires

2 espèces d'intérêt communautaire :

- Le Lucane cerf-volant
- L'Ecaille chinée

33 espèces protégées en Ile-de-France

Bilan de l'animation du site de 2019 à 2021

Suivi des contrats Natura 2000

Deux contrats étaient en cours entre 2019 et 2021 :

Un contrat de pâturage signé en septembre 2016, qui a eu lieu sur Grand Champ. La parcelle pâturée appartient au CEN IdF (anciennement Pro Natura).

- **En 2019**, aucun pâturage n'a été mis en place
- **En 2020**, dernière année du contrat, 27 jours de pâturage ont eu lieu en août avec 83 brebis sur 5,27 ha au total.
- **En 2021**, dernière demande de paiement et clôture du contrat pour un total de 32 940€.

Un contrat de pâturage signé en mai 2017, qui a eu lieu tous les 2 ans sur Champ Bûlard. La parcelle pâturée appartient à la commune de Saclas

- En 2019 : Pas de pâturage
- En 2020 : Pâturage de 83 brebis sur 1,5 ha pendant 27 jours fin juillet – début août. Dernière année du contrat. Clôture du contrat pour un total de 3 024€.

Aucun contrat n'est officiellement en cours en 2022, bien qu'une session de pâturage ait déjà eu lieu sur Grand Champ. Celui-ci a eu lieu dans le cadre d'un contrat global de pâturage pour les parcelles du CEN-IDF en cours de validation auprès de la DDT. Ce contrat concerne le pâturage de Grand Champ (sur la Juine), des Grandes friches et de la Haye Thibaut (sur le Gâtinais)

Gestion des conventions

Deux conventions agriculture et nature étaient en cours :

Une convention agriculture et nature signée en octobre 2020 entre la mairie de Saclas, le Conseil départemental (CENS) et NaturEssonne pour une durée de 5 ans. Cette convention a permis un abattage de pins et la pose de panneaux sur le site de Champ Brulard.

Une convention agriculture et nature signée en mars 2018 entre la Ferme de l'hôpital, le Conseil départemental (CENS) et NaturEssonne pour une durée de 5 ans. Cette convention a permis la mise en place de pâturage les trois premières années ainsi que la réalisation d'un chantier nature d'entretien en 2021.

Chantiers bénévoles et écoles

29 chantiers bénévoles entre 2019 et 2021, dont 1 avec les ENS, 1 avec l'ASHJA et 1 avec BRISFER. 11 chantiers nature écoles ont été réalisés en partenariat avec des établissements de formation (LEA-CFI, Diderot formation) et 5 chantiers ont été annulés en raison des restrictions sanitaires.

L'ensemble de ces chantiers a fait l'objet d'un compte-rendu de chantier contenant le détail des actions menées, une cartographie, des photos avant/après ainsi que les moyens nécessaires (moyens humains, matériels et financiers). Les comptes-rendus servent à évaluer les actions menées.

Suivis et inventaires scientifiques

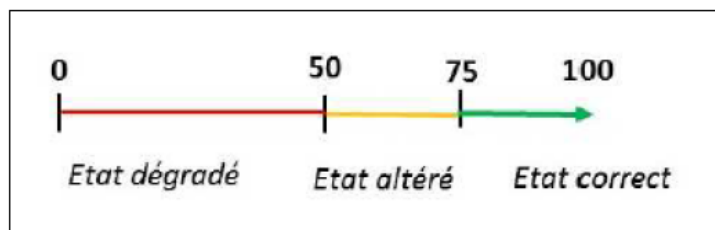
Le protocole d'évaluation de l'état de conservation (EEC) des pelouses calcaires se fait à partir de relevés floristiques le long de transects répartis sur des unités de gestion homogènes. Ce suivi permet d'obtenir une note sur 100 qui indique si une gestion est nécessaire ou non. Les transects sont ensuite réévalués tous les 5 ans afin de suivre l'évolution par comparaison des notes obtenues. Cinq transects ont été posés entre 2019 et 2021 :

- **En 2019**, aucun transect n'a été posé ou réévalué
- **En 2020**, un transect a été posé sur le Coteau d'Artondu et un transect a été réévalué sur Grand Champ.
- **En 2021**, quatre transects ont été créés sur la Ferme de l'hôpital, le Coteau d'Artondu, Le Paradis et Grand Champ.

Actuellement, 7 transects sont présents sur le site avec les notes suivantes :

Etat de conservation connu en 2021						
Sous-site	Grand champ (1)	Grand champ (2)	Champ Brulard	Paradis	Ferme de l'Hôpital	Coteau d'Artondu
Note	60	70	85	40	70	45

*(1) : Unité de gestion 1



Le suivi des rhopalocères et des orthoptères pour évaluer les méthodes de gestion des pelouses calcaires est également utilisé depuis 2020. Les protocoles utilisés sont ceux du CEN PACA: le chronoventaire (rhopalocères) et l'Indice Linéaire d'Abondance (orthoptères). Le suivi est prévu pour 3 ans afin d'avoir des données exploitables et comparables.

Les trois placettes suivies ont été sélectionnées en fonction de la gestion qui y est pratiquée : 1 placette témoin sans gestion, une placette gérée par pâturage et une placette gérée mécaniquement.

Suivi des espèces d'intérêt communautaire : Aucune des deux espèces n'a été contactée aux abords des pelouses de la Juine entre 2019 et 2021

Veille écologique

En 2020, des dépôts de déchets ont été observés et signalés à la commune d'Ormoy-la-Rivière. Les déchets ont été retirés. Aucun autre incident n'a été remarqué en 2019 et 2021.

Communication

Le site Natura 2000 est présenté sur le site internet de la DRIEAT.

Les activités proposées par l'association font l'objet de publications sur la page Facebook de NaturEssonne. Elles sont également diffusées via le site internet de l'association et le site « J'agis pour la nature » (<https://jagispourlanature.org/>) si besoin.

Une lettre d'information à destination des services de l'Etat, des communes et des propriétaires est régulièrement rédigée afin de faire le point sur les actions menées sur le territoire. La lettre d'information n°7 a été créée et imprimée fin 2021.

Des articles sont aussi régulièrement écrits pour diverses publications afin de communiquer sur les actions menées :

- **En 2019**, deux articles ont été rédigés dans la lettre d'information n°74 de NaturEssonne, publiée en novembre. Ils présentent les 2 animations réalisées auprès des scolaires cette même année.
- **En 2020**, trois articles ont été réalisés pour la lettre d'information n°75 de NaturEssonne, publiée en juillet. Les sujets évoqués par chacun d'entre eux sont les suivants :
 - La mise en place des transects d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires.
 - La journée d'animation de découverte des pelouses calcaires du 22 juin 2020.
 - Le suivi des rhopalocères et des orthoptères mis en place cette année.
- **En 2021**, un article a été rédigé pour le journal communal de Saclas (La Vie Saclasiennne, p.6) au sujet du chantier nature qui a eu lieu sur Champ Brûlard.

Partenaires potentiels

La MFR d'Étampes a été contactée pour que leurs élèves participent aux chantiers nature pour pouvoir se former. Malgré la bonne volonté de l'équipe éducative, ce ne sera pas possible car l'établissement ne possède pas de moyen de transport pour ses élèves, ni suffisamment de matériel.

Information aux propriétaires

La plaquette d'information aux propriétaires a été mise à jour et imprimée fin 2021. Elle sera envoyée avec la nouvelle lettre d'information et la charte Natura 2000 aux communes et services de l'Etat puis aux propriétaires privés après mise à jour de la liste.

Communication/Animations scolaires

En 2019, une animation auprès des CM1 et CM2 de l'école élémentaire Serge Lefranc de Saclas a eu lieu sur le site de Champ Brûlard. Un jeu de piste contenant 6 ateliers a été mis en place (boîtes mystères, charades, images du cycle de vie d'un papillon, etc.). Les élèves, séparés en 3 groupes, devaient s'orienter grâce à la carte, suivre le cheminement et répondre aux questions sur chaque atelier avec la feuille de route qui leur était fournie.

En 2020, une animation a été organisée pour les élèves de BTS GPN de Diderot Education dans le cadre d'un examen sur le Coteau d'Artondu à Ormoy-la-Rivière. Après une présentation de Natura 2000 et ses enjeux ainsi que l'historique du site, les élèves devaient établir une gestion adaptée et imaginer les inventaires qui seraient susceptibles d'être intéressants.

En 2021, l'animation de 2019 a été réutilisée pour les élèves de CE2 de l'école élémentaire Serge Lefranc de Saclas. L'animation s'est déroulée sur le site de Champ Brûlard, selon le même schéma qu'en 2019.

Organisation de réunions d'information ou de manifestations

En 2019, deux animations ont eu lieu à Grand Champ sur la commune de Saclas.

En 2020, une animation grand public de découverte des pelouses calcaires a eu lieu sur le Coteau d'Artondu à Ormoy-la-Rivière et Grand Champ à Saclas. Une réunion de terrain a également été organisée afin d'évaluer le pâturage par le CBNBP sur Grand Champ à Saclas. Pour finir, une réunion s'est tenue avec un membre du SyAGE afin de répondre à ses questions.

En 2021, aucune animation grand public ou réunion d'information n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Participation à des réunions ou manifestations

L'animatrice a participé à 6 réunions concernant les études menées par le SIARJA (3 en 2019, 2 en 2020 et 1 en 2021)

En 2021, 1 réunion avec le CBNBP, le CD91 et la SNCF a eu lieu sur une parcelle du Bois de Bierville pour évoquer la Luzerne de Montpellier et le projet du Vélorail à l'initiative du Conseil départemental.

Participation au réseau Natura 2000 au-delà du site

L'animatrice a participé à plusieurs réunions ou rassemblements Natura 2000 au-delà du site :

En 2019, l'animatrice a participé au Comité technique des Marais de la Basse Vallée de l'Essonne et de la Juine et à la 8ème Journée d'échanges Natura 2000 au Domaine départemental de Montauger.

En 2021, l'animatrice a participé à la journée Natura 2000 ZPS organisée par la **DRIEAT** en Seine-et-Marne et à la Formation Natura 2000 : prise de poste organisée par l'**OFB**.

Organisation de la gouvernance du site

Lors du dernier COPIL qui a eu lieu le 23 septembre 2020, le bilan de l'animation 2016/2019 a été présenté et la modification de la fiche n°6 du DOCOB a été validée.

Des réunions avec les services de l'Etat (DDT/DRIEAT) ont été organisées chaque année en fonction des besoins :

- **En 2019** : 1 réunion
- **En 2020** : 3 réunions
- **En 2021** : 3 réunions

Le Groupe gestion conservatoire est un groupe de travail interne à NaturEssonne qui se réunit afin d'échanger sur les dossiers et suivis en cours. Seize Réunions du groupe gestion conservatoire ont eu lieu en 2019-2021 (5 en 2019, 5 en 2020 et 6 en 2021).

Gestion administrative et financière

Au cours de ces trois années d'animation, 9 stagiaires et 1 volontaire en service civique ont été accueillis.

- **En 2019** : 5 stagiaires
- **En 2020** : 2 stagiaires et 1 volontaire en service civique
- **En 2021** : 2 stagiaires

Tous les trimestres, NaturEssonne établit un document d'avancement pour l'animation des sites Natura 2000 à destination de la DRIEAT et un rapport annuel puis trisannuel à destination de la DDT et de la DRIEAT sont rédigés.

Afin de financer certaines actions Natura 2000, NaturEssonne répond à des appels à projets et autres financements :

- **En 2019**, financement des suivis rhopalocères sur deux sous-sites par le Conseil départemental de l'Essonne
- **En 2020**, financement des suivis rhopalocères et des orthoptères par le Conseil régional pour 3 ans

- Valorisation du travail bénévole lors des chantiers nature par le Conseil départemental (temps) et le conseil régional (kilomètres)

Le DOCOB a été modifié en 2020 : La fiche mesure n° 6 a été modifiée pour ajouter le pâturage caprin en plus du pâturage ovin.

Répartition du temps passé

	2019	2020	2021
Gestion administrative et financière	14 %	43 %	33 %
Gestion des habitats et des espèces	39 %	30 %	17 %
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	24 %	17 %	20 %
Information, communication, sensibilisation	21 %	10%	30 %
Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	2 %	0 %	0 %

Discussion

Monsieur Michael COATES demande si nous avons bien été consultés concernant la pose de pièges à chenilles processionnaires sur Champ Brûlard.

Madame Julie PENNETEAU répond que nous avons bien été consultés et que nous avons donné un avis favorable à ce projet qui ne porte pas atteinte au site Natura 2000.

Monsieur Michael COATES revient sur le sujet de l'installation du vélorail sur Bierville et demande la date de la réunion qui a eu lieu sur le site.

Madame Julie PENNETEAU répond qu'elle n'a pas la date exacte de la réunion en tête car c'est l'ancienne salariée qui s'y était rendue. Elle mentionne qu'il est prévu de reprendre le contact à ce sujet là avec les responsables du projet et qu'il est prévu d'installer un transect pour le suivi de la Luzerne de Montpellier comme ce la sera expliqué dans les perspectives 2022.

Monsieur COATES explique que la communication concernant ce projet a été faite très tardivement auprès des riverains et met donc en garde qu'il ne faudrait qu'on passe trop vite sur le sujet.

Madame Dorothee DEMAILLY questionne sur ce qu'on est sensé voir sur les photos avant/après pâturage.

NaturEssonne (Julie PENNETEAU, Morgane ROSE et Alain FONTAINE) lui montre quelques éléments de réponses sur les photos et confirme que malheureusement les suivis photographiques ne permettent pas toujours de rendre compte des observations terrain mais qu'il n'y a pas d'autre moyen pour les rendus administratifs.

Madame Fatma AOUCI-GLOUBI propose, qu'en plus des photos avant/après, il y ait également une photo quelques mois plus tard afin de se rendre compte de la façon dont la végétation repousse.

Madame Julie PENNETEAU explique que les photos servent d'état des lieux à un instant T et que ce sont les suivis par les transects d'évaluation de l'état de conservation et les suivi rhopalocères-orthoptères qui servent ensuite à évaluer concrètement la fermeture ou non du milieu.

Monsieur Alain FONTAINE rappelle que lors de la réunion d'un COPIL il y a 2-3 ans, il avait présenté les résultats d'inventaires floristiques avant et après pâturage et propose à Madame DEMAILLY de consulter ce diaporama si elle le souhaite.

Michael COATES souligne l'identification de petites orchidées protégées au sud de Champs Brûlard par le MNHN.

Monsieur Julie PENNETEAU rappelle qu'un chantier nature a eu lieu dans cette zone cette année afin de maintenir le milieu ouvert.

Monsieur Michael COATES explicite qu'il s'agissait de la Véronique précoce.

Monsieur Alain FONTAINE intervient pour préciser qu'il ne s'agit pas d'une orchidée mais qu'il s'agit effectivement d'une espèce effectivement intéressante.

Monsieur Alain FONTAINE demande ce qui est prévu niveau pâturage sur Grand Champs et Champ Brûlard.

Madame Julie PENNETEAU répond que le contrat de pâturage de Champ Brûlard sera renouvelé dès que nous saurons qui est la structure animatrice pour le nouveau marché publique. Pour Grand Champ, le site a déjà été pâturé en 2021 dans le cadre d'un contrat global de pâturage qui est en cours de validation auprès de la DDT. Madame Rozenn LE TOUZE répond qu'eux même attendent la validation de la région.

Perspectives pour l'animation 2022

Suivis scientifiques

Le protocole de l'évaluation de l'état de conservation nécessite la mise en place de nombreux transects ainsi que leur suivi tous les 5 ans afin de pouvoir évaluer l'évolution du milieu et de son état de conservation dans le but de pouvoir adapter la gestion mise en place. En 2022, les deux transects créés en 2017 doivent être réévalués (U2 tr 1 et 2). Il est également prévu de

mettre en place plusieurs nouveaux transects : sur le Bois de Bierville pour le suivi de la Luzerne de Montpellier, sur la partie Sud de la ferme de l'hôpital et sur Grand Champ.

Le suivi rhopalocères-orthoptères mis en place en 2020 pour une durée de 3 ans, sera réalisé en 2022 pour la dernière année. Des échanges devront ensuite avoir lieu concernant les suites à donner ou non à ce suivi en fonction de la pertinence des résultats.

En plus des suivis cités ci-dessus, des suivis complémentaires sont envisagés afin d'évaluer au mieux l'état de conservation de nos parcelles dans leur intégralité. L'utilisation du **guide d'application** « Etat de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000 », mis en place par le MNHN semble le plus adapté. L'utilisation de ces protocoles permettait d'obtenir une note et de simplifier l'interprétation des résultats obtenus.

Gestion

Concernant la gestion du site, plusieurs actions sont à réaliser ou à maintenir en 2022 :

Le contrat de pâturage sur Champ Brûlard (Saclas) doit être renouvelé.

Le contrat global de pâturage concernant les parcelles appartenant au CEN IdF sur la Juine et le Gatinais, actuellement en cours de validation au niveau de la DDT et de la région, devra être mis en œuvre sur Grand Champ (seule parcelle concernée par le contrat sur la Juine).

Les chantiers nature doivent être maintenus.

Une solution d'export de bois et autres produits de coupes doit être trouvée. En effet, Monsieur SMITH, propriétaire de parcelles sur le Coteau d'Artondu refuse l'entretien de sa parcelle si une solution d'export des déchets verts n'est pas trouvée.

Intégrer Fontenette (Abbeville-la-Rivière) au périmètre Natura 2000

Communication

L'envoi de la lettre d'information, de la plaquette et de la charte N2000 sera réalisé une fois la liste des propriétaires mise à jour.

L'organisation de réunions publiques pour présenter N2000, le site de la Haute Vallée de la Juine et les enjeux aux nouveaux élus et aux citoyens est envisagée.

La recherche de partenaires, peu fructueuse en 2021 est à poursuivre.

L'animatrice remercie les membres du COPIL pour leur présence avant de leur laisser la parole pour échanger autour de ce qui a été présenté.

Monsieur Michael COATES demande en quoi consiste le problème rencontré par rapport à l'export de bois provenant des chantiers nature et sur quelle commune.

Madame Julie PENNETEAU explique que NaturEssonne n'a pas de moyen d'exporter les produits de coupes car l'association n'a pas de solution de valorisation ni de moyen de transport. Ce problème est d'autant plus embêtant pour les parcelles de Monsieur SMITH à Ormoy-la-Rivière, sur le coteau d'Artondu car le propriétaire interdit tout chantier tant qu'il n'y a pas de solution d'export car les tas de végétaux attirent les sangliers. A ce jour aucune solution n'a été trouvée.

Monsieur Michael COATES répond qu'il essaiera de demander à sa mairie ce qui est fait pour les déchets verts et voir s'il ne serait pas possible que Saclas nous aide à conditions de pouvoir y amener les produits de coupes.

Monsieur Georges FOUILLEUX rappelle l'historique de ce problème d'export et de valorisation des tas de bois en soulignant la demande de NaturEssonne auprès de l'ONF. L'ONF nous a répondu que cela pouvait intéresser les papeteries mais NaturEssonne rencontre le problème du transport de ces tas de bois. En effet l'ONF nous a dit qu'il fallait que les tas de bois soient aux abords des routes où des camions pouvaient passer. Cela n'est pas possible aux abords des sites Natura 2000.

Monsieur Michael COATES demande à Julie PENNETEAU de lui rédiger un court texte sur le problème de l'export de bois qu'elle rencontre pour qu'il puisse en parler en réunion municipale.

Madame Fatma AOUCI-GLOUBI interroge au sujet de l'idée d'étendre le site pour inclure Fontenette et demande s'il y a bien une continuité écologique au site Natura 2000 de la Juine. En effet tout le monde se pose la question du pourquoi ce site ne fait pas partie du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine.

Madame Julie PENNETEAU montre sur la carte la localisation de Fontenette par rapport au site Natura 2000.

Madame Fatma AOUCI-GLOUBI demande pourquoi ce n'était pas compris dans le site Natura 2000 et pourquoi l'intégrer aujourd'hui.

Monsieur Alain Fontaine explique que c'était une proposition dès la création du site Natura 2000, d'intégrer Fontenette.

Georges FOUILLEUX et Alain FONTAINE prennent la parole pour souligner la beauté de cette pelouse et l'intérêt écologique qu'elle possède. Il s'agit d'une pelouse remarquable qui correspond à tous les critères de Natura 2000.

Madame Julie PENNETEAU explique que Pauline COURIC et elle ont tenté plusieurs fois de contacter la mairie d'Abbéville-la-Rivière afin d'échanger avec elle sur les différents problèmes rencontrés mais la mairie ne donne jamais suite. Il

semble donc que malheureusement, ajouter les parcelles au périmètre Natura 2000 ne changera rien au problème si le propriétaire (la commune) ne souhaite pas coopérer.

***Madame Pauline COURIC** soulève un problème de voisinage peu coopératif et suspecte qu'il y ait un lien. Le moulin entre la Ferme de l'hôpital et Fontenette ont un problème de privatisation. Les propriétaires de ce moulin ont dévié le chemin de randonnée mis en place par le Conseil départemental. Elle pense que c'est pour cela que la parcelle n'a pas été mise en Natura 2000 à l'époque et qu'aujourd'hui cela poserait toujours problème.*

***Alain FONTAINE** pose demande si le coteau de Tourneville appartient au site N2000.*

***Georges FOUILLEUX** lui répond que oui ce site appartient au site N2000 de la Juine mais qu'aucun chantier nature n'a été fait.*

***Monsieur Michael COATES** souligne le fait que c'est dommage qu'une commune qui souhaite s'investir ne puisse pas prendre la présidence d'un site Natura 2000.*

***Madame Dorothée DEMAILLY** explique à l'assemblée le pourquoi de l'intervention de Monsieur Michael COATES et souligne que la décision n'est pas de son ressort et que sa remarque sera remontée à la région.*

Le quorum n'étant pas atteint, les votes pour la désignation de la structure porteuse et du président de COPIL n'ont pas pu avoir lieu. Celui-ci aura donc lieu à posteriori par voie électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Dorothée DEMAILLY remercie les participants de leur présence et lève la séance.